GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

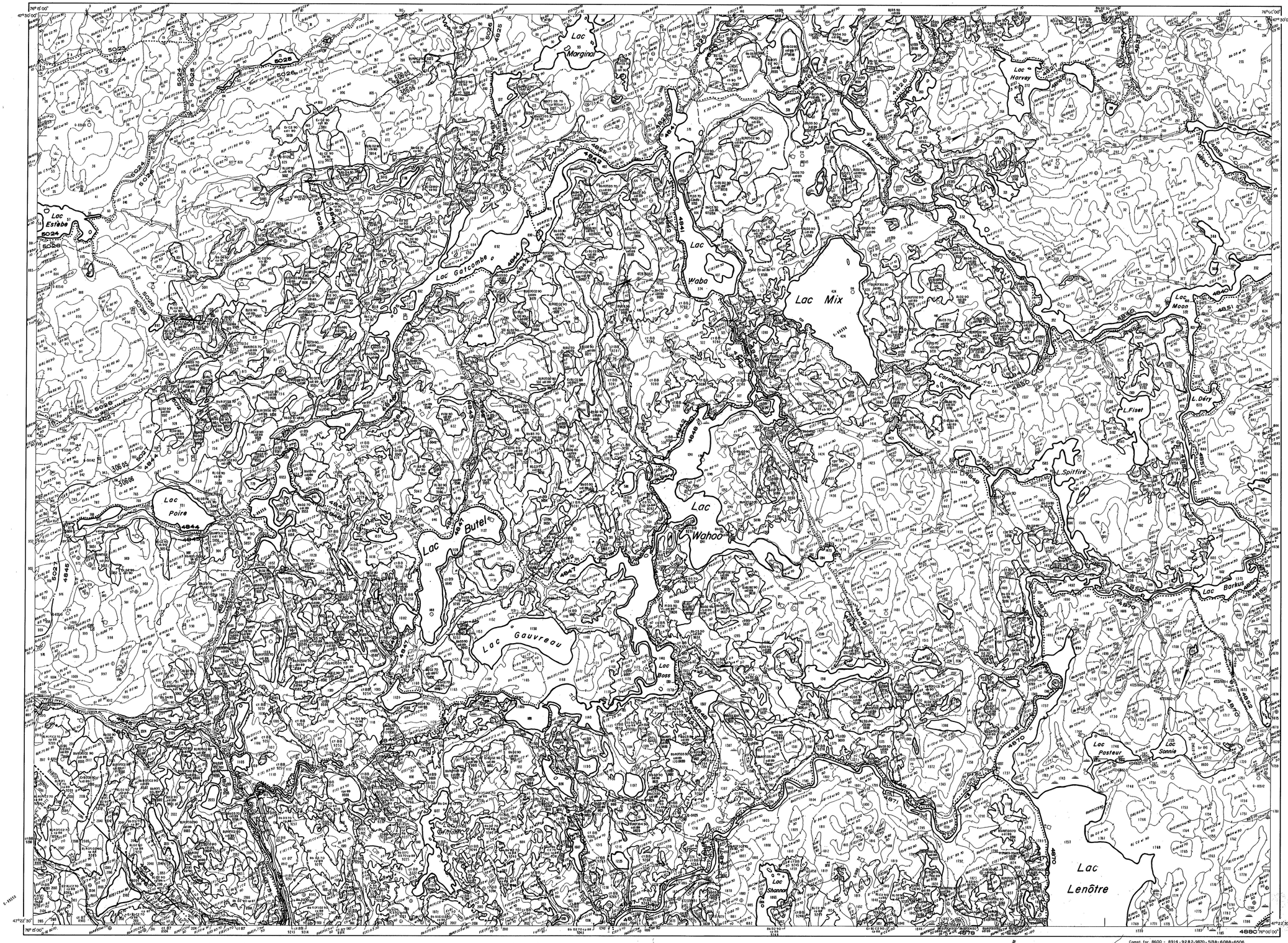

Compt. for. 8600 - 8914 - 9282 - 9870 - 5138 - 6088 - 6506

À jour : avril 1994

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — ,bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées ..... CT
Coupe avec protection de la régénération ..... CPR
Coupe avec réserves de semenciers ..... CRS
Coupe progressive d'ensemencement ..... CPE
Coupe par bandes ..... CB
Coupe à dominance limite et dépourvue des tiges d'avenir ..... CDL
Coupe en pedigree ..... CPD
Nettoyage par sellivrage ou sarclage ..... NS
Plantation à racines nues ..... PR
Plantation de boutures ..... PB
Plantation de boutures ..... PB
Ensemencement ..... ES
Ensemencement ..... ES
Récolte dans les balises isolées (abaisse tiges) ..... RIS

N.B. Ces interventions n'indiquent aux perturbations et aux origines de la légende forestière.

TYPE DE COUVERT

HÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
- à sapin et/ou épinette blanche — R (S)
- à épinette noire et/ou épinette rouge — R (E)
- à pin blanc et/ou pin rouge — R (PB)
- à pin rouge — R (PR)
- à pin gris — R (PG)
- à thuya (cèdre) — R (C)
- à pruche — R (PR)
- à mélèze — R (M)
- à pin — R (P)

Pessière (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse) — E (E)
- à thuya (cèdre) — E (C)
- à mélèze — E (M)
- à pruche — E (PR)
- à pin blanc et/ou pin rouge — E (PB)
- à pin rouge — E (PR)
- à pin gris — E (PG)
- à sapin et/ou épinette blanche (plantation d'épinette blanche) — E (PB)
- (plantation d'épinette de Norvège) — E (PG)
- (plantation d'épinette noire) — E (PR)
- (plantation d'épinette rouge) — E (P)

Sapinière (sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse) — S (S)
- à thuya (cèdre) — S (C)
- à épinette noire et/ou épinette rouge — S (E)
- à pin blanc et/ou pin rouge — S (PB)
- à pin rouge — S (PR)
- à pin gris — S (PG)
- à pruche — S (PR)
- (plantation de sapin baumier) — SAB (B)

Pinède à pin blanc — Pin (PB)
- (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse) — Pin (PR)
- avec thuya (cèdre) — Pin (C)
- avec épinette noire et/ou épinette rouge — Pin (E)
- avec mélèze — Pin (M)
- avec pruche — Pin (PR)
- avec sapin et/ou épinette blanche (plantation) — Pin (S)

Pinède à pin gris — Pin (PG)
- (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
- avec thuya (cèdre) — Pg (C)
- avec épinette noire et/ou épinette rouge — Pg (E)
- avec mélèze — Pg (M)
- avec pruche — Pg (PR)
- avec pin blanc et/ou pin rouge — Pg (PB)
- avec sapin et/ou épinette blanche (plantation) — Pg (S)

Cédrière (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
- à épinette noire et/ou épinette rouge — C (E)
- à mélèze — C (M)
- à pin blanc et/ou pin rouge — C (PB)
- à pin rouge — C (PR)
- à pin gris — C (PG)
- à pruche — C (PR)
- à sapin et/ou épinette blanche (plantation de thuya) — C (S)

Pruchière (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
- à thuya (cèdre) — Pr (C)
- à épinette noire et/ou épinette rouge — Pr (E)
- à mélèze — Pr (M)
- à pin blanc et/ou pin rouge — Pr (PB)
- à pin rouge — Pr (PR)
- à pin gris — Pr (PG)
- à sapin et/ou épinette blanche (plantation) — Pr (S)

Mélèzin (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
- à thuya (cèdre) — M (C)
- à épinette noire et/ou épinette rouge — M (E)
- à pin blanc et/ou pin rouge — M (PB)
- à pin rouge — M (PR)
- à pin gris — M (PG)
- à pruche — M (PR)
- à sapin et/ou épinette blanche — M (S)
- (plantation de mélèze européen) — MEU (L)
- (plantation de mélèze japonais) — MJ (L)
- (plantation de mélèze laricin) — ML (L)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)

Feuillus d'essences intolérantes avec pin gris — F-IG
- avec pin blanc — F-IPB
- avec pin rouge — F-IPR
- avec résineux — F-IR
- avec sapin — F-IS
- avec épinette noire ou rouge — F-IE

Bouleau à bouleaux blancs avec sapin — BG-S
- avec pin blanc — BG-PB
- avec épinette noire ou rouge — BG-E
- avec pin blanc — BB-PB
- avec pin rouge — BB-PR
- avec résineux — BB-R
- avec sapin — BB-S
- avec épinette noire — BB-E

Bouleau à bouleaux jaunes avec sapin — BJ-S
- avec pin blanc — BJ-PB
- avec pin rouge — BJ-PR
- avec résineux — BJ-R

Peuplier avec sapin — Pe-S
- avec pin gris — Pe-PG
- avec pin blanc — Pe-PB
- avec pin rouge — Pe-PR
- avec épinette noire ou rouge — Pe-E

Épinette noire avec sapin — EnN-S
Épinette rouge — EnR-S
- avec résineux — EnR-R

Mélanges d'essences tolérantes sur station mésique humide — MTS-S — MTS-R — MTS-PR

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
- d'essences intolérantes — F-I
- d'essences tolérantes — F-T
- d'essences mixtes — F-M

Bouleau à bouleaux blancs — BB
- à bouleaux jaunes — BJ

Peuplier — Pe

Épinette noire — EnN

Épinette rouge — EnR

Cédrière
- à bouleaux blancs — C-BB
- à bouleaux jaunes — C-BJ
- à peupliers — C-Pe
- à feuillus d'essences intolérantes — C-FI
- à feuillus d'essences tolérantes — C-FT

Pruchière à bouleaux blancs — Pr-BB
- à bouleaux jaunes — Pr-BJ
- à peuplier — Pr-Pe
- à peuplier hybride — Pr-PH

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec — DS
Dénudé et semi-dénudé humide — DH

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs) — E
Ligne de transport d'énergie (emprise) — A
Voie ferrée — F
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc. — U

PERTURBATION

Coupe partielle — CP
Coupe partielle par dome — CPD
Coupe partielle par bande — CPB
Coupe partielle plus épaisse légère — CPE
Chablis partiel — CHP
Épidémie légère — EPL
Brûlis partiel — BRP

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale — CT
Brûlis — BR
Chablis total — CHT
Épidémie sévère — EPS
Friche — FR
Plantation — P

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE		FORÊT ÉTAGÉE	
CLASSES	TIGES DE	CLASSES	
10 (ans)	0-20 (ans)	70-30 (ans)	30-70 (ans)
30 -	21-30	30-50	50-80 -
50 -	41-80	80-50	80-80 -
70 -	81-80	80-80	80-80 -
90 -	81-100	80-80	80-80 -
120 -	101 et plus	80-70	70-80 -

FORÊT HÉTÉROGÈNE

Jeune hétérogène: Plusieurs dominances de tout traitements, majorité des tiges entre 0 et 30 ans.
Mûre hétérogène: Autres peuplements, majorité des tiges entre 31 et 80 ans.
Vieux hétérogène: Plusieurs dominances de tout traitements, majorité des tiges supérieures à 80 ans.
Autres peuplements, majorité des tiges sont plus de 80 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO
Légère	0 à 30%	a-plan
Moyenne	31 à 60 %	+
Forte	61 à 80 %	+
Sévère	81 à 90 %	+
Supérieure	91 % et plus	+

N.B. Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement. Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (2m)	2	3 (4m)	4	5 (7m)	6
A	81%	A2	A3	A4	A5	6
B	60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	21%	D1	D2	D3	D4	D5	6

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C3 (S) 50 E 1 — S = dominance; E = essence; 1 = classe de densité; C = classe d'âge; 3 = classe de hauteur; (S) = sous-group d'essences; 50 = pourcentage; E = origine; 1 = classe de densité; P = classe de hauteur; 3 = classe de densité; PR = type de couvert

R C3 rs 88 01 — R = dominance; C = classe de densité; 3 = classe d'âge; rs = perturbation; 88 = classe de hauteur; 01 = classe de densité; sous group d'essences; groupement d'essences

(AIRO FOREST EXECUTÉE PAR) BUR D'ING FOR Dryade SIGNATURE

(AIRO FOREST EXECUTÉE PAR) BUR D'ING FOR SIGNATURE

Photographie aérienne : 1983
Carte forestière : Année de publication : 1984
Année de révision : 1984

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 7 74-2
Unité de gestion:
Unité d'aménagement: 1
Unité de sondage: 068 23 01
Mode de tenure ou de gestion:
Bloc d'aménagement:
Concessionnaire ou autres:
Bassin hydrographique: 30606*
Bassin primaire:
Bassin secondaire:
Unité de gestion privée:
Municipalité: 61 900*
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:
Parcelle: 4846*
Région écologique: 7a 2
Municipalité régionale de comté: 730 LA VALLÉE DE LA GATINEAU

* Signifie que le complément est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du : 15/12/93
Déclinaison magnétique : 15° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-N-10 S.E.	31-N-9 S.O.	31-O-12 S.E.	31-O-12 S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
31-N-7 S.E.	31-N-8 S.O.	31-O-5 S.E.	31-O-5 S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
31-N-2 S.E.	31-N-1 S.O.	31-O-4 S.E.	31-O-4 S.O.

31 N/8 N.E.

2